



Préavis 1 mois pour perte d'emploi > 1 an

Par **Hymalina**, le **30/05/2011** à **19:35**

Bonjour,

Je viens de recevoir par recommandé une lettre de congé avec un préavis réduit d'un mois.

Le locataire fait valoir qu'il a perdu son emploi. Mais le justificatif qu'il apporte indique qu'il a perdu son emploi il y a plus d'un an.

La réduction de préavis s'applique dans ce cas ?